

Vaccination dans les pénitenciers fédéraux

Le Syndicat des agents correctionnels inquiet du plan de vaccination de Service correctionnel Canada.

(Montréal, 6 janvier 2021) — Alors que l’opération de vaccination doit débuter vendredi prochain dans les pénitenciers fédéraux, le Syndicat des agents correctionnels du Canada (UCCO-SACC-CSN) demeure inquiet devant les nombreuses questions qui restent sans réponse.

Le Service correctionnel Canada (SCC) a envoyé quelque 1 200 doses dans diverses prisons fédérales et prévoit vacciner les détenu-es âgés dans un premier temps. « Nous n’avons pas beaucoup de détails sur ce qui suivra. Les agentes et les agents correctionnels seront-ils vaccinés avant les détenu-es de moins de 70 ans ? Le personnel sera-t-il vacciné sur les lieux de travail ? Le SCC vaccinera-t-il en priorité dans les établissements où il y a éclosion ? », se questionne Jeff Wilkins, président national du Syndicat des agents correctionnels du Canada-CSN.

Vacciner les agents correctionnels dès que possible

UCCO-SACC-CSN exige que les agents correctionnels soient vaccinés sur leur lieu de travail le plus rapidement possible. « Nous sommes déçus que le SCC n’ait pas consulté le syndicat. Ils ont essentiellement élaboré le plan et transmis le plan », explique Wilkins. Bien que le SCC ait le mandat légal de soigner, de garder et de contrôler la population carcérale, il a également le mandat légal de protéger son personnel contre la maladie en vertu du Code canadien du travail. « Nos membres travaillent actuellement dans des établissements qui ont été déclarés sites d’éclosion, et ils ne bénéficient pas de la protection du vaccin. Ils devraient être une priorité », explique Wilkins.

Prioriser

UCCO-SACC-CSN exige également que la distribution des vaccins se fasse d’abord dans les sites prioritaires où il y a une éclosion importante ou potentielle. “Malheureusement, il semble que le SCC n’a pas envisagé cette option”, note Wilkins.

“Depuis mars, les agents correctionnels sont sur la ligne de front pour protéger la population canadienne. En tant que travailleurs de première ligne, ils ont dû côtoyer des personnes infectées par la COVID-19, ce qui les exposait à un risque élevé d’infection. Nous n’avons reçu aucune compensation pour cela, aucune prime de risque, qui a pourtant été versée à d’autres travailleurs de première ligne. Il est temps que le gouvernement fédéral et le Service correctionnel du Canada commencent à reconnaître le dévouement de leurs employés”, conclut Jeff Wilkins.

À propos

Le Syndicat des agents correctionnels du Canada (UCCO-SACC-CSN) représente plus de 7400 membres, répartis dans les cinq grandes régions du Canada: Pacifique, Prairies, Ontario, Québec et Atlantique. UCCO-SACC-CSN représente les agents correctionnels dans les 49 établissements fédéraux.

Pour information, Noémi Desrochers, 514 216-1825, noemi.desrochers@csn.qc.ca